

2016/1/2: Raison d'Etat - remarques sur un terme de dynamique politique

Raison d'Etat - remarques sur un terme de dynamique politique

Dirk Freudenberg

L'évocation de la raison d'Etat est un motif d'action politique

L'évocation de la raison d'Etat pour justifier des actions se situe au-delà des justifications religieuses et éthiques quant aux décisions et actions politiques et fonde une autonomie et responsabilité politique absolues. En même temps, elle manifeste une nouvelle possibilité de soulagement politique en essayant d'atteindre des succès politiques. Une raison d'Etat peut, en ce qui concerne les objectifs et la procédure des actions politiques, être déterminée d'une certaine façon pour chaque état et chaque ordre politique ; néanmoins, elle peut aussi servir l'acteur politique de motif et de justification pour agir au-delà de la sphère légale - ou au moins près de ses limites - et, si besoin est, d'appliquer du pouvoir politique en dehors des conventions prédéterminées pour ainsi, en même temps, initier des nouvelles politiques ou directions politiques et pour donner des impulsions. L'objection d'agir « pour des raisons d'Etat » permet en outre, même de nos jours, de traiter les défis parfois existentiels et les problèmes politiques d'une façon pragmatique ainsi que flexible et très dynamique en invoquant un intérêt supérieur, et ainsi d'agir pour le bien-être de l'ensemble. Le terme de « raison d'Etat » est ainsi devenu une étoile fixe à laquelle s'orientent les acteurs politiques en s'appuyant sur la nécessité inévitable de prendre des décisions politiques et d'agir de façon politique. Les défis complexes auxquels l'Etat et la globalisation se voient confrontés d'un côté, ainsi que l'effondrement des états et le faible pouvoir étatique qui l'accompagne de l'autre côté, peuvent de nouveau réanimer ce terme et lui donner une nouvelle actualité pour l'interprétation de sa raison d'être et l'affirmation de ses intérêts vitaux dans la relation tendue entre la dynamique politique et la statique politique. En se référant à la politique extérieure de la République fédérale d'Allemagne, le radius de la raison d'Etat allemande s'est étendu suivant le rayon d'action de la société allemande et de son gouvernement. Si celle-ci avait d'abord comme but d'atteindre la liberté d'action étatique, elle se retrouve aujourd'hui devant la revendication - apparemment transmise par l'Europe - de contribuer à la conception de l'ordre international. L'acteur politique peut décider librement - en fonction des constellations politiques et des rapports de pouvoir (sur lesquels il peut exercer une fonction directrice si besoin est) - en agissant d'après les raisonnements basés sur l'utilité et l'intérêt. Pour Machiavel, des directives politiques déduites de normes éthiques qui sont indépendantes du contexte et éternellement valides ne servent à rien. De plus, elles peuvent s'avérer dangereuses pour celui qui les suit. Le but de Machiavel reste toujours le maintien, la stabilisation et, peut-être aussi l'élargissement de la collectivité. Hans von Hentig, auquel aussi Herfried Münkler se réfère, a jugé que les conseils de Machiavel, au fond, n'ont pas dépassé les limites de ce qu'on accorde à un pouvoir étatique moderne afin qu'il puisse se maintenir. Finalement, le terme de raison d'Etat est un terme de dynamique politique et un résultat de la politique pratique. Il est dans la nature de la politique qu'elle ne peut pas renoncer à ce terme comme instrument politico-réaliste de la dynamique politique, énoncé ou pas. L'Etat change constamment, et l'Etat de droit doit, justement parce qu'il est un Etat de droit, toujours aussi être un Etat de pouvoir. Par conséquent, cela vaut la peine de continuer d'accorder une certaine attention aussi du côté de la théorie politique et de l'accompagner dans le contexte de son apparition réelle.

